

**PRECISIONS ET COMMENTAIRES RELATIFS AU CHAPITRE M  
– TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DU CCT RW 99**

**M. 1.1. ENTRETIEN SIMPLE – DECOLMATAGE DE REVETEMENT BITUMINEUX DRAINANT**

*Ce traitement est prévu pour un entretien régulier plutôt qu'à titre curatif.*

**M. 2.1.2. REPARATION DE REVETEMENTS EN BETON DE CIMENT – TRAITEMENT DE SURFACE PAR MEULAGE AU MOYEN DE DISQUES DIAMANTES (MICRORAINURAGE) – CLAUSES TECHNIQUES**

Indiquer la profondeur maximale et le sens de meulage.

**M. 2.2.2. TRAITEMENT DE SURFACE PAR FRAISAGE – CLAUSES TECHNIQUES**

Indiquer la profondeur maximale de fraisage.

**M. 2.9. REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DU REVETEMENT EN BETON ARME CONTINU**

*Le présent chapitre s'applique, en principe aux réparations d'une surface inférieure à 1.000 m<sup>2</sup>.  
Pour les réparations de plus grande surface, s'en référer au chapitre G.*

**M. 2.9.2.2. FERRAILLAGE**

Indiquer, le cas échéant, le diamètre des armatures longitudinales.

**M. 2.9.2.6.7. REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DU REVETEMENT EN BETON ARME CONTINU – MISE EN SERVICE**

*A l'article 28 des clauses administratives, préciser le délai imparti pour terminer les réparations.*

#### **M. 2.10.2.1. REMPLACEMENT DE DALLES DEFECTUEUSES OU PARTIES DE DALLES – MATERIAUX**

Indiquer, le cas échéant, le type et la classe de résistance du ciment selon les dispositions particulières du chantier.

Le choix peut être effectué entre le CEM I LA et le CEM III/A LA ainsi que entre les classes de résistance 42,5 et 52,5. Dans le cas de réparations avec remise en service rapide, l'utilisation du CEM I LA est recommandée étant donné son durcissement rapide.

#### **M. 2.10.2.2. REMPLACEMENT DE DALLES DEFECTUEUSES OU PARTIES DE DALLES – EXECUTION**

Indiquer le type de joint.

#### **M. 2.11.2.1. RELEVEMENT ET/OU STABILISATION DE REVETEMENT EN BETON PAR INJECTION – MATERIAUX**

*Indiquer au C. 11.2 les prescriptions à respecter.*

#### **M. 3.1.5. REPARATION DE REVETEMENT HYDROCARBONE – RETABLISSEMENT DE LA PLANEITE TRANSVERSALE PAR FRAISAGE – PAIEMENT**

Indiquer, le cas échéant, le mode de paiement.

#### **M. 3.2.5. REPARATION DE REVETEMENTS HYDROCARBONES – RETABLISSEMENT DE LA PLANEITE PAR MISE EN OEUVRE D'UN R.B.C.F. OU D'ASPHALTE COULE – PAIEMENT**

Indiquer, le cas échéant, le mode de paiement.

#### **M. 3.4.2.3. REPARATIONS DE FISSURES MULTIPLES**

Indiquer le type de revêtement à mettre en œuvre pour la réparation de fissures 5 mm sur une zone de  $\pm 50$  cm de largeur.

### **M. 3.5. REPARATIONS LOCALISEES PROVISOIRES**

*Cette technique est utilisée notamment lorsque :*

- *les conditions atmosphériques sont défavorables au point de ne pas permettre les réparations définitives (par exemple : pluie, température au niveau du sol < 5°C)*
- *la sécurité de la circulation nécessite une réparation urgente*
- *les documents d'adjudication mentionnent explicitement le caractère provisoire des réparations.*

### **M. 3.6. REPARATIONS LOCALISEES DURABLES**

*Le présent chapitre s'applique, en principe, à des réparations d'une surface dont les dimensions sont inférieures à 2 m x 5 m.*

#### **M. 3.6.1. REPARATIONS LOCALISEES DURABLES – DESCRIPTION**

Indiquer les profondeurs de réparation ainsi que le type et l'épaisseur des couches bitumineuses posées.

#### **M. 3.6.2.1. REPARATIONS LOCALISEES DURABLES – MATERIAUX**

Il est recommandé de prévoir :

- des revêtements de type I, IV, de l'asphalte coulé ou, si nécessaire, de l'enrobé drainant en couche d'usure
- des revêtements type III en sous-couche.

#### **M. 3.6.2.2.3. REPARATIONS LOCALISEES DURABLES – EXECUTION AVEC ASPHALTE COULE**

Indiquer le calibre des pierres de gravillonnage (4/7, 7/10 ou 10/14).

### **M. 3.7. ENROBES STOCKABLES**

*Ils peuvent être utilisés lorsque :*

- *les conditions climatiques ne permettent pas une réparation définitive (pluie, neige,  $t^{\circ} < 5^{\circ}C$ )*
- *la sécurité du trafic impose une intervention d'urgence.*

*Les enrobés ouverts sont réservés aux réparations d'enrobés drainants.*

*Certains types d'enrobés stockables peuvent être utilisés pour des réparations définitives.*

## **M. 4. INTERFACES ANTIFISSURES**

*En cas de recouvrement d'un revêtement en béton de ciment, il y a lieu de prévoir une stabilisation par injection à hauteur des joints là où un battement de dalle important apparaît et de sceller les joints.*

*En cas de recouvrement d'un revêtement en béton de ciment, les documents d'adjudication peuvent prévoir la fragmentation du béton et la réalisation d'une couche bitumineuse de profilage.*

*En cas d'inégalités importantes de la surface sur laquelle l'interface doit être placée, il y a lieu de prévoir la pose préalable d'une couche de profilage en revêtement hydrocarboné.*

### **M. 4.3.2.2. INTERFACES BITUMINEUSES AVEC GEOTEXTILE – APPLICATION DE LA MEMBRANE**

Indiquer, le cas échéant, la quantité minimale de liant à absorber par le non-tissé.
--

### **M. 4.5.2.2. APPLICATION DU GRILLAGE D'ARMATURES METALLIQUES**

*Pour le recouvrement :*

- l'épaisseur minimale est de 5 cm en cas d'emploi d'un revêtement bitumineux de type B.B. ou de S.M.A. et de 4 cm en cas d'emploi d'un enrobé drainant. Cette disposition permet de recourir ultérieurement à la technique du fraisage.*
- la première couche posée sur la grille d'armature ne peut être compactée par vibration.*

### **M. 4.6.2.2. INTERFACES AVEC ARMATURES ALVEOLAIRES – APPLICATION DE LA STRUCTURE**

Prévoir un rabotage ou un remplacement de la couche support si celle-ci n'est pas plane ou résistante.
--

## **M. 6.2. TRANCHEES OU FOUILLES D'ACCES**

*S'il est nécessaire de réaliser une tranchée dans un revêtement en béton, il y a lieu de respecter les largeurs minimales d'ouverture préconisées aux M. 2.9 et M. 2.10 pour la réparation des revêtements en question.*